

Département de
Loire-Atlantique
Arrondissement de
Saint-Nazaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de PORNICHET

L'an deux mille dix-sept,
Le 8 mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

2 mars 2017

A l'exception de :
Madame MARTIN a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame PRUKOP.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

*Date du
Conseil Municipal*

8 MARS 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

*Nombre de
conseillers*

En exercice 33

13/ SAILTICA FISHING 2017 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION FESTI'MER ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Présents---- 28

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

Votants ---- 33

EXPOSE :

L'association Festi'Mer organise la Saitica Fishing qui se déroulera les samedi 17 et dimanche 18 juin 2017 sur le Port de plaisance à Pornichet.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Par délibération n°16.12.14 en date du 14 décembre 2016, la Ville a alloué une subvention de fonctionnement de 4 500 €. Pour cet événement, la Ville prend également en charge la fourniture de différents matériels.

Publié le :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association Festi'Mer et la Ville de Pornichet.

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

DELIBERATION :

1^{ère} adjointe
au Maire

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu la délibération n°16.12.14 du Conseil Municipal du 14 décembre 2016,
⇒Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇒Vu l'avis du Comité consultatif vie associative – événementiel – animation en date du 23 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Festi'Mer et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer la convention et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



Frédérique Martin
1^{ère} adjointe au Maire